

COVID-19 : ADAPTATION DU PROTOCOLE MEDICAL COVID-19

PARIS, LE 8 SEPTEMBRE 2020 – Le Bureau de la LNR a validé ce jour plusieurs évolutions du protocole médical COVID-19 en vigueur pour les championnats de rugby professionnels. Ces évolutions prennent en compte les recommandations de la commission d'expertise proposées sur la base du retour d'expérience de la 1^{ère} journée de championnat, notamment pour tenir compte des difficultés logistiques rencontrées par les laboratoires dans les délais de réalisation des tests.

Les principales modifications :

- 1) Il n'y aura plus qu'un seul test RT-PCR hebdomadaire à réaliser trois jours avant un match (M-3) pour chaque équipe (groupe professionnel et accompagnants). Si le seuil de 3 joueurs positifs sur 7 jours glissants n'est pas atteint, le match du weekend se jouera sans nouveaux tests (initialement à M-2 et M-1). Si le seuil de 3 joueurs positifs sur 7 jours glissants est atteint, le principe est que le match sera reporté.
- 2) Dans le cas où 1 ou 2 cas positifs sont identifiés au test 3 jours avant le match (M-3) dans une équipe, le Groupe professionnel concerné doit être testé le lundi qui suit la rencontre en complément du test hebdomadaire à M-3 devant être réalisé avant le match suivant.
- 3) Dans l'hypothèse où une mesure d'entraînement par petits groupes est prononcée par la Commission d'expertise COVID-19¹, les conditions de ces entraînements sont les suivantes² :
 - a. entraînement en petits groupes (10 personnes au maximum, encadrement technique inclus) pendant 7 jours avec réalisation d'un test virologique RT-PCR de contrôle à J+7³,

¹ A partir de 3 cas positifs sur 7 jours glissants détectés au sein d'une équipe.

² Sous réserve de l'analyse faite par la Commission d'expertise au regard de la situation épidémiologique du club.

³ N.B : J0 = date du test virologique RT-PCR positif du 3^{ème} cas positif ou du dernier cas contact de l'effectif avec la personne ayant un test virologique RT-PCR positif

- b. les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés entre les personnes n'appartenant pas au même « petit groupe » d'entraînement,
- c. reprise de l'entraînement collectif à partir de **J+8** pour toutes les personnes ayant eu un résultat négatif aux tests virologiques RT-PCR de contrôle.

Ce nouveau Protocole est d'application immédiate et sera adressé aux autorités. Il sera amené de nouveau à évoluer au regard de l'évolution de la situation ou des positions adoptées par les autorités sanitaires.

CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51